

Délibération : N°2025-07-10 : 27

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 10 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	22
Dont membres ayant voix délibérative :	11
Membres représentés ayant voix délibérative :	11
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le Cas d'exonération de droits d'inscription avec 22 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 15 juillet 2025
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 22/07/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau exonérations des droits d'inscription 2025/26 selon le profil de l'étudiant

	Droits fixés par arrêté ministériel		Droits facultatifs ENSCM			
	CVEC	Diplôme 1	Carte multiservice (1ère)	Carte multiservice (renouvellement)	TOEIC 1er passage	TOEIC 2ème passage
Profil normal	NE	NE	E	NE	E	NE
Apprentis	NE	E	E	NE	E	NE
Boursiers de l'Etat	E	E	E	NE	E	NE
Pupilles de la nation	NE	E	E	NE	E	NE
Décision du directeur ⁽¹⁾	NE	E	E	NE	E	NE
Etudiant en échange FGL	E	E	E	NE	NE	NE
Etudiant en échange SupAgro	E	E	E	NE	NE	NE
Programmes européens, conventions internationales	E (si étudiant en échange)	E	E	NE	NE (si étudiant en échange)	NE
	NE (si étudiant en double diplôme)				E (si étudiant en double diplôme)	
Etablissements stratégiques	NE	EP	E	NE	E	NE
Profils stratégiques étudiants internationaux ⁽¹⁾	NE	DN	E	NE	E	NE

NE : non exonéré, le droit est à payer par l'étudiant

E : exonéré, l'étudiant ne paie pas ce droit

paye un droit spécifique défini par

DN : exonération partielle, l'étudiant paie les droits nationaux

(1) en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes (boursiers, pupilles) mentionnées à l'article R. 719-49 (article R719-50 code de l'éducation)